



Département de L'Ardèche  
Arrondissement de Tournon

Mairie  
de  
SAINT-BARTHELEMY-GROZON  
07270

M. le Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Saint-Barthélemy-Grozon,  
le 21 mars 2024

Objet : fibre optique – obligation d'entretien des réseaux par les propriétaires

Monsieur le Président,

Les annonces nationales nous laissent espérer "la fibre pour tous" à un terme relativement court et cela est une excellente information pour une grande part de la population.

Aujourd'hui, en tant que maire d'une petite commune rurale ardéchoise, je suis au bout de la chaîne et observe comment les choses se passent. Le processus est compliqué et victime de bien des lourdeurs qui freinent voire bloquent sa réalisation effective. Il me semble important de les faire remonter au niveau des instances nationales.

En effet, lorsque le programme concerne une commune, le travail commence par une analyse des itinéraires que la fibre devra suivre pour irriguer l'ensemble des résidences.

Dans la plupart des cas, il s'agit de décider si on utilisera les poteaux EDF ou Télécom existants ou s'il faudra implanter de nouveaux poteaux.

Une convention de passage est alors envoyée aux propriétaires des terrains traversés. Or, dans nos communes rurales vastes et peu densément construites, les réseaux techniques ne longent pas systématiquement les chemins communaux mais ont depuis toujours été tracés pour aller "au plus court".

En général, les problèmes ne viennent pas du droit de passage mais de l'obligation faite aux propriétaires, par ces conventions, d'élaguer la végétation proche des cheminements, et tout particulièrement d'abattre les arbres qui risquent, en tombant, d'endommager câbles et réseaux.

Les propriétaires qui ont des bois ou des espaces laissés à la nature et à la biodiversité se trouvent contraints d'engager des travaux pour l'entretien des réseaux, tant électriques que télécoms, qui sont là pour acheminer le courant ou l'internet vers de nombreux autres habitants à qui on se doit d'apporter la fibre.

Nombreux sont aujourd'hui les propriétaires qui refusent de devenir responsables de l'entretien des espaces situés sous ces cheminements. Ils ne signent donc pas les conventions proposées. Ce qui provoque l'abandon, par l'entreprise en charge d'implanter la fibre, du programme "la fibre pour tous".

Le maire se trouve entre le marteau et l'enclume, puisque c'est à lui qu'il est demandé de s'impliquer pour tenter de faire changer d'avis les propriétaires concernés.

**Il me semble que la loi, déjà ancienne, qui a transféré aux propriétaires du foncier la responsabilité de l'entretien de la nature sous et à proximité des itinéraires de ces réseaux techniques, a été votée pour limiter la responsabilité des opérateurs des réseaux et qu'elle impacte très injustement les propriétaires chez qui ces poteaux de "service public" ont été ou seront implantés.**

**Il paraîtrait beaucoup plus équitable que les opérateurs des réseaux soient rendus responsables de l'entretien de la nature qu'ils surplombent.**

**Il y a nécessité de modifier rapidement cette loi, si l'on veut qu'effectivement le très haut débit irrigue, demain, l'ensemble des habitats ruraux de France.**

Je vous remercie, Monsieur le Président, de prendre en compte cette demande, et de participer, ainsi, à ce que le projet "la fibre pour tous" ne soit pas un vœu pieux pour nos petites communes rurales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes sentiments les plus cordiaux.

Le Maire  
Jean-Paul DECULTY

